

L'importance économique de l'emploi d'aide à domicile

Analyse sur 10 ans et conjoncture au 1^{er} semestre 2010

Cécile BAZIN – Alexis GUYONVARCH – Ida FALINOWER – Jacques MALET

Etude réalisée en décembre 2010. En coopération avec l'ACOSS-URSSAF et la CCMSA.

Avant-propos :

L'aide au domicile des personnes fragiles (personnes âgées et en situation de dépendance), est un maillon essentiel de notre système de protection sociale. Il doit, en particulier, prendre toute sa place dans l'importante réforme de la « dépendance » annoncée par les pouvoirs publics.

Les associations sont le pionnier et le pilier de ce secteur avec près de 80% des emplois. Au-delà de son utilité sociale attestée, il représente un poids économique important comme le montre l'étude réalisée par l'association « Recherches et Solidarités » à la demande de l'Uniopss, à partir des données sur l'emploi fournies par les Urssaf (nombre d'employeurs, d'emplois, masse salariale) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Ce panorama présente un grand intérêt, non seulement pour les associations, mais aussi pour les financeurs et régulateurs du secteur. Il permet d'apprécier les bouleversements qu'a connus l'aide à domicile au cours de la dernière décennie. En témoigne l'analyse comparative entre associations, entreprises lucratives et secteur public développée dans la première partie. La percée des entreprises commerciales y est clairement mise en lumière.

Au-delà de ce regard rétrospectif, l'utilité majeure de l'étude est de permettre de suivre, avec un très faible décalage, les évolutions conjoncturelles de l'emploi jusqu'au second trimestre 2010. Ces informations sont inédites et précieuses.

La crise économique que traversent les associations d'aide à domicile est désormais clairement visible. Après les alertes lancées par les associations¹, le constat est, hélas, sans équivoque. Au second trimestre 2010, la croissance de l'emploi est devenue nulle et celui-ci a même régressé depuis peu (voir graphique 4). Et il est malheureusement à craindre que les prochains chiffres montrent d'importantes destructions d'emplois sur la fin 2010 et l'année 2011. C'est déjà le cas dans certaines régions. La situation la plus critique est certainement celle de la région Poitou-Charentes, où à la fin du premier semestre 2010, le niveau d'emplois est devenu inférieur à ce qu'il était au début de l'année 2004 (voir tableau 11). L'avenir s'annonce difficile.

La pérennité économique des structures et celle de leurs emplois ne sont pourtant pas hors d'atteinte. Des propositions de réforme, notamment de la tarification de ces activités, ont été étudiées par l'Assemblée des départements de France (ADF) en concertation avec l'ensemble du secteur. Les pouvoirs publics doivent maintenant s'en saisir et en fixer les modalités en souhaitant vivement que la concertation puisse se prolonger.

Le développement de l'aide au domicile des personnes fragiles est un des grands progrès de notre protection sociale de ces dernières décennies. Ces services permettent d'apporter des réponses à la fois plus nombreuses et plus personnalisées aux besoins de nos compatriotes. Ils constituent aussi un vivier d'emplois potentiels majeur dans cette période de rareté. Alors ne nous privons pas de ces richesses !

Dominique Balmary, Président de l'Uniopss

Paris, le 31 Janvier 2011

¹ Communiqué de presse du 10 janvier 2011, « L'avenir s'annonce sombre pour l'aide à domicile et les services à la personne », Collectif des 16

RÉSUMÉ

⇒ CHIFFRES CLEFS EN 2009 EN TROIS COMPOSANTES :

Plus de 6.700 établissements d'aide à domicile, dont 64% sous statut associatif, un peu plus de 30% sous statut privé lucratif et 5% sous statut public.

Plus de 223.000 emplois, dont 80% sous statut associatif, 16% sous statut privé lucratif et 5% sous statut public².

Une masse salariale totale de près de 2,7 milliards d'euros, dont 2,2 milliards d'euros au titre du secteur associatif.

⇒ UN SECTEUR ASSOCIATIF QUI EVOLUE FORTEMENT

Plus de 38.000 emplois de plus entre le début 2004 et la fin 2008.

2.700 emplois supplémentaires entre début 2009 et le 30 juin 2010, en dépit de la crise.

Un pourcentage limité à 4% d'établissements associatifs disparus en 2009, contre plus de 10% dans le secteur privé lucratif.

⇒ DE GRANDES DIFFERENCES ENTRE LES REGIONS

Un très fort développement dans les régions Auvergne et Rhône-Alpes, et une très faible évolution en Franche Comté et en Poitou-Charentes.

⇒ LA PLACE DU SECTEUR ASSOCIATIF DANS L'OFFRE D'AIDE A DOMICILE

Les associations sont passées de près de 90% du total des établissements, en 2000, à un peu plus de 63% en 2009.

La proportion des salariés et de la masse salariale est toutefois restée à un haut niveau, respectivement à 79% et 81%.

Des établissements plus importants, comportant plus de 40 salariés en moyenne, contre 17 en moyenne dans le secteur lucratif.

Un salaire moyen par tête supérieur dans le secteur associatif : près de 12.500 euros annuels en moyenne, contre 10.500 environ dans le secteur lucratif.

Les régions dans lesquelles l'offre du secteur non-lucratif est la plus importante : la Corse et le Limousin (près de 100%). Les régions dans lesquelles elle est proportionnellement la moins importante, en termes de masse salariale : l'Île de France (64%), la Bourgogne (73%) et PACA (82%).

SOURCES : ACOSS-URSSAF – MSA – TRAITEMENT R & S.



² Non étudiés ici les 2,1 millions de particuliers employeurs de salariés à domicile, fin 2009, en augmentation de 2,4% par rapport à 2008. Source : ACOSS-URSSAF.

SOURCES ET METHODOLOGIE

Cette approche se fait en coordination avec l'UNIOPSS dans le cadre des travaux sur l'emploi du Centre National d'Animation et de Ressources (Cnar) sur le secteur sanitaire et social (Romain GUERRY et Florence GALLOIS)³. La recherche de données a été effectuée par Alexis GUYONVARCH et Ida FALINOWER⁴ (ACOSS-URSSAF), ainsi que par Guillaume PREVOSTAT⁵ (CCMSA), sous l'égide de l'équipe de Recherches & Solidarités, dirigée par Cécile BAZIN et Jacques MALET.

Les programmes permettant de réunir les données sont homogènes, selon qu'il s'agit du régime général et du régime agricole, et d'une année sur l'autre. Une rétopolation a été effectuée, à partir de l'année 2008, pour tenir compte du changement de nomenclature d'activité, intervenue au 1^{er} janvier 2008. La série temporelle est donc homogène.

L'annexe technique présente les définitions respectives de l'établissement – unité de compte utilisée pour approcher la notion d'employeur – de l'emploi salarié, de la masse salariale, du périmètre du secteur dit concurrentiel, et de la notion de salaire moyen par tête.

L'aide à domicile est ici entendue sous le code activité 8810A, depuis le 1^{er} janvier 2008 (ancien code 853J). Elle est approchée selon les trois statuts identifiés :

- 1 - Le secteur associatif, à partir de la catégorie juridique (9210, 9220, 9221, 9222, 9230, 9260),
- 2 - Le secteur public, à partir de la catégorie juridique (7111 à 7490) et comportant exclusivement des communes et des CCAS,⁶
- 3 - Le secteur concurrentiel, selon la définition présentée en annexe, à savoir les secteurs d'activité économique, excepté les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, ainsi que l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

L'emploi direct, par les ménages, de salariés à domicile n'est pas pris en compte dans cette étude.

Cette présentation se fait selon deux parties successives :

⇒ Une première approche nationale et régionale est consacrée à l'ensemble de l'offre d'aide à domicile, qu'elle soit publique, privée lucrative ou privée associative. Elle permet d'observer l'ensemble du périmètre, et de voir comment ces trois composantes ont évolué au cours d'une période significative de dix années. Elle permet aussi de voir les parts respectives du secteur privé lucratif et du secteur privé associatif, selon les régions et selon les départements. Elle permet enfin de rapporter l'offre privée d'aide à domicile à la population de chaque département.

⇒ Une deuxième partie est exclusivement consacrée au secteur associatif d'aide à domicile. Elle permet d'observer son évolution, notamment dans une approche conjoncturelle inédite qui permet de montrer comment ce secteur a réagi face à la crise financière et économique. Ce suivi conjoncturel porte à la fois sur le plan national et sur chaque région, et il est actualisé jusqu'au premier semestre 2010.



³ Nous remercions également Sylvie MATHIEU, directrice de l'URIOPSS de Lorraine, et Jacques STERN, président de la CRESS de la région des Pays de la Loire, fin connaisseur du secteur, pour leurs précieux conseils.

⁴ Conseillés par Paul FRANCESCHI, Anne-Laure ZENNOU et Gaëlle PRIOUX.

⁵ Conseillé par Marc PARMENTIER.

⁶ Les entités retenues ici sont celles dont l'activité principale est l'aide à domicile et qui sont répertoriées sous ce code d'activité (8810A). Si leur activité principale est différente et si l'aide à domicile est secondaire, ces entités ne peuvent pas être isolées dans les bases de référence. Par conséquent, l'aide à domicile organisée par le secteur public est vraisemblablement minorée dans cette étude.

PREMIERE PARTIE : L'AIDE A DOMICILE EN TROIS COMPOSANTES

A – ETAT DES LIEUX EN 2009

Les employeurs actifs dans le secteur de l'aide à domicile peuvent se situer sous trois statuts différents: sous statut associatif, sous statut privé lucratif, et sous statut public. Ce premier tableau montre comment se répartissait l'offre d'aide à domicile, selon les trois composantes, en 2009.

Tableau 1 - Bilan de l'emploi dans l'aide à domicile en 2009

| | Secteur associatif | Secteur lucratif | Secteur public | Ensemble |
|-------------------------|--------------------|------------------|----------------|-----------|
| Etablissements | 4 326 | 2 054 | 349 | 6 729 |
| Emplois | 177 589 | 35 387 | 10 363 | 223 339 |
| Masse salariale (en k€) | 2 194 367 | 380 753 | 108 319 | 2 683 440 |

Plus de 6.700 établissements, plus de 220.000 salariés, pour une masse salariale totale de près de 2,7 milliards d'euros. Tel est le poids de l'aide à domicile, un enjeu économique certain, et un enjeu social important, dans la mesure où elle apporte à la fois de nombreux services et un lien social évident pour les personnes seules ou dépendantes.

B – EVOLUTION DE LA COMPOSITION DE L'OFFRE SUR 10 ANS : UNE PERCEE RELATIVE DU PRIVE LUCRATIF

Nous avons suivi la répartition des établissements, des emplois et de la masse salariale, au cours d'une période de 10 années, selon le statut des établissements.

Tableau 2 - Répartition des employeurs en fonction du statut

| Période | Ets associatifs | Ets lucratifs | Ets publics | Total |
|---------|-----------------|---------------|-------------|-------|
| 2000 | 89,0% | 7,5% | 3,5% | 100% |
| 2001 | 89,2% | 7,2% | 3,6% | 100% |
| 2002 | 88,9% | 7,5% | 3,6% | 100% |
| 2003 | 88,4% | 8,2% | 3,4% | 100% |
| 2004 | 86,8% | 9,7% | 3,5% | 100% |
| 2005 | 83,5% | 12,6% | 3,9% | 100% |
| 2006 | 77,5% | 18,4% | 4,1% | 100% |
| 2007 | 70,3% | 24,4% | 5,2% | 100% |
| 2008 | 65,9% | 28,8% | 5,3% | 100% |
| 2009 | 63,3% | 31,3% | 5,3% | 100% |

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

Près de 90% des employeurs étaient sous statut associatif en 2000. Leur part s'est progressivement réduite, jusqu'à représenter un peu plus de 63% du total en 2009. Pendant ces dix années, la proportion des employeurs sous statut privé lucratif est passée de 7,5% à plus de 31%, avec une accélération très nette à partir de l'année 2005. La proportion des établissements publics a légèrement augmenté.

Un deuxième tableau présente l'évolution de la part respective des salariés sous les trois statuts, au cours de la même période.

Tableau 3 - Répartition des salariés en fonction du statut

| Période | Salariés associatifs | Salariés privés | Salariés du public | Total |
|---------|----------------------|-----------------|--------------------|-------|
| 2000 | 90,9% | 5,9% | 3,2% | 100% |
| 2001 | 90,6% | 6,3% | 3,2% | 100% |
| 2002 | 90,9% | 6,0% | 3,1% | 100% |
| 2003 | 91,5% | 5,6% | 2,9% | 100% |
| 2004 | 91,4% | 5,7% | 2,9% | 100% |
| 2005 | 90,3% | 6,5% | 3,3% | 100% |
| 2006 | 88,8% | 7,7% | 3,5% | 100% |
| 2007 | 85,0% | 10,7% | 4,4% | 100% |
| 2008 | 81,3% | 13,9% | 4,8% | 100% |
| 2009 | 78,8% | 16,4% | 4,8% | 100% |

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

L'évolution va dans le même sens, mais l'amplitude est moindre : la proportion des emplois sous statut associatif passe d'un peu plus de 90% en 2000, à près de 80% en 2009.

Un troisième tableau présente la variation de la répartition, en termes de masse salariale, véritable reflet de l'activité.

Tableau 4 - Répartition de la masse salariale distribuée, en fonction du statut

| Période | Masse associations | Masse privée | Masse public | Total |
|---------|--------------------|--------------|--------------|-------|
| 2000 | 89,7% | 6,7% | 3,6% | 100% |
| 2001 | 89,5% | 6,9% | 3,6% | 100% |
| 2002 | 90,2% | 6,3% | 3,5% | 100% |
| 2003 | 91,0% | 5,8% | 3,2% | 100% |
| 2004 | 91,3% | 5,7% | 3,0% | 100% |
| 2005 | 90,5% | 6,3% | 3,3% | 100% |
| 2006 | 89,1% | 7,5% | 3,3% | 100% |
| 2007 | 86,2% | 9,8% | 4,0% | 100% |
| 2008 | 83,3% | 12,4% | 4,3% | 100% |
| 2009 | 81,3% | 14,6% | 4,1% | 100% |

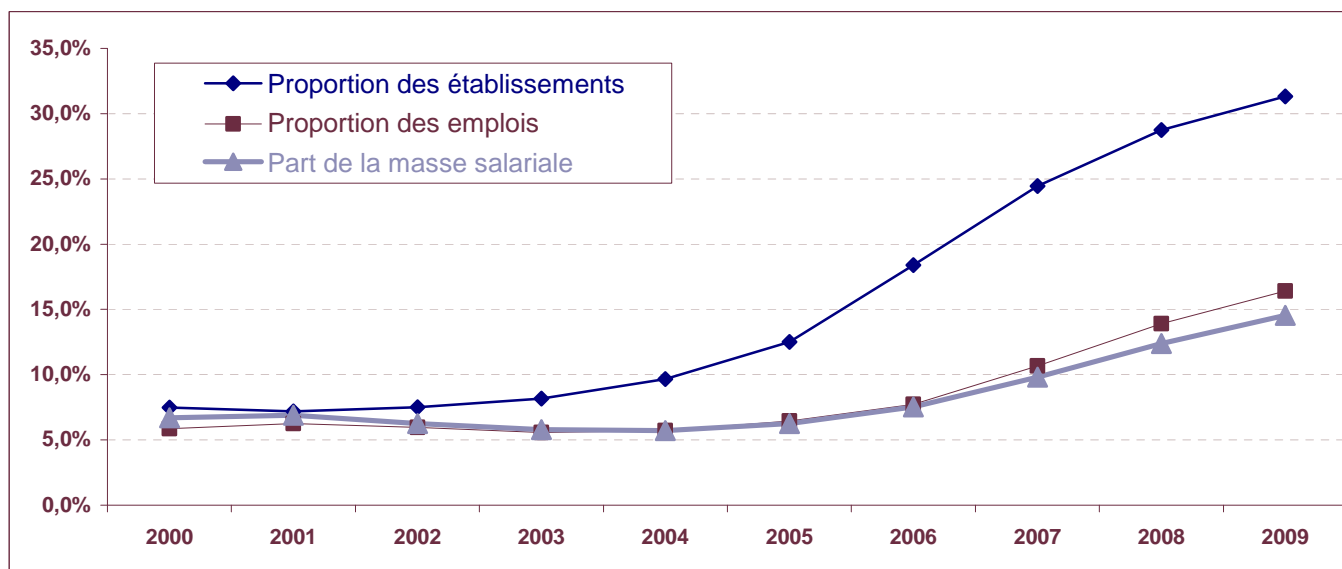
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

La variation est plus faible encore : le secteur associatif distribuait près de 90% des salaires en 2000, et il se situe un peu au-dessus de 81% en 2009.

Au bilan, en 2009, le secteur associatif ne représente plus que 63,3% des établissements, mais 78,8% des emplois, et 81,3% de la masse salariale distribuée. En effet, le secteur comporte un nombre de salariés plus important, en moyenne un peu plus de 40, contre 28 dans le secteur public et seulement 17 dans le secteur lucratif. De même, c'est dans le secteur associatif que l'on distribue le salaire moyen par tête le plus élevé, traduisant vraisemblablement un temps travaillé plus important : près de 12.500 euros annuels, contre environ 10.500 euros dans le secteur public et dans le secteur lucratif.

Un graphique complémentaire nous a semblé utile : il éclaire le lecteur sur l'évolution du secteur lucratif au cours des dix dernières années.

Graphique 1 – Evolutions dans le secteur lucratif depuis 2000



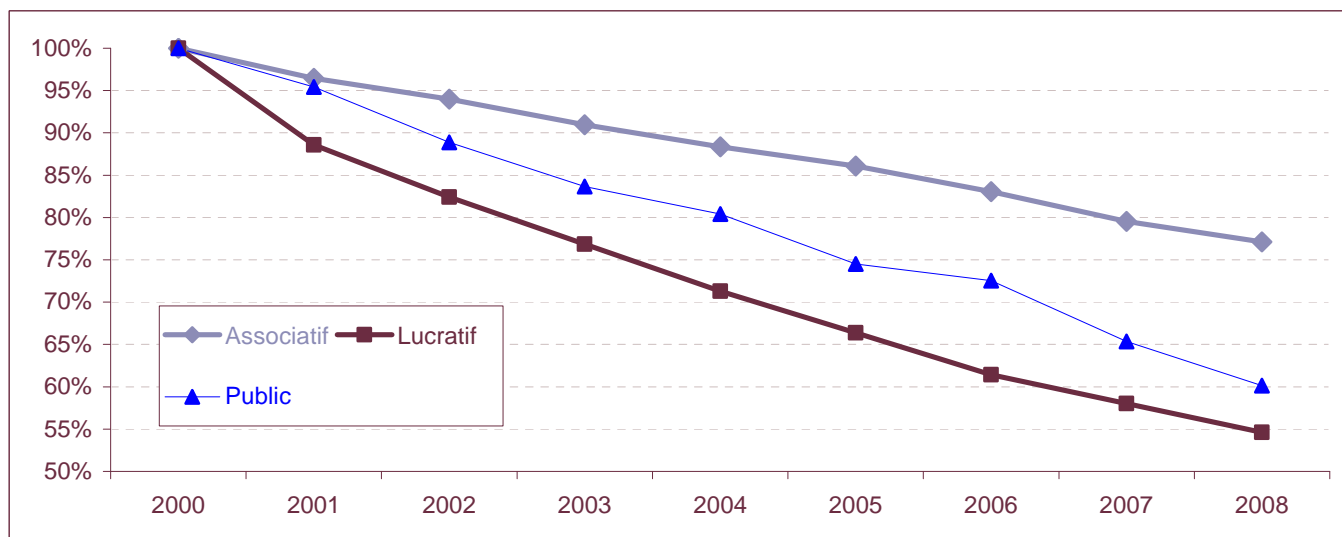
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

Au cours de l'année 2000, ce secteur représentait un peu plus de 5% de l'aide à domicile, que ce soit en termes d'employeurs, de nombre de salariés ou de masse salariale. On note ensuite l'évolution, relativement modeste jusqu'en 2005, et plus forte ensuite, du nombre d'employeurs, et donc de la proportion qu'ils ont représentée dans l'ensemble du secteur. Le nombre d'emplois et la masse salariale n'ont pas suivi ce rythme et le secteur associatif a conservé une place importante, de ce point de vue.

C – L'ANALYSE PAR COHORTES D'ETABLISSEMENTS : AU GLOBAL, UNE MEILLEURE RESISTANCE DES ASSOCIATIONS

Nous avons repéré le stock des établissements actifs au cours de l'année 2000, au titre du régime général, et nous les avons suivis au cours des huit années suivantes pour examiner la proportion annuelle de ceux qui sont restés actifs. Et ceci pour chacune des trois composantes du secteur : les associations, les établissements publics et les établissements lucratifs.

Graphique 2 : Suivi de la cohorte des établissements présents en 2000 sur huit ans.



Sources : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S.

Sur 3.853 établissements associatifs présents en 2000, il en restait 77% actifs en 2008. Selon la même démarche de suivi, on comptait 60% d'établissements publics survivants en 2008, et seulement 55% des établissements à but lucratif recensés en 2000, sur 324 présents en 2000.

En complément, et selon une approche un peu différente, nous avons examiné le devenir de cohortes d'établissements apparus respectivement en 2002, 2004 et 2006.

⇒ Ainsi, sur 146 établissements associatifs apparus en 2002, 73% étaient encore actifs en 2008. Selon la même démarche d'observation et de suivi, on trouvait, en 2008, 69% des établissements à but lucratif apparus au cours de cette même année 2002.

⇒ En prenant une cohorte plus récente, celle des établissements apparus en 2004, on trouvait en 2008 une proportion de « résistants » associatifs correspondant à 68%. Cette proportion était supérieure, concernant les établissements à but lucratif : 75%.

⇒ Enfin, on trouvait, en 2008, 84% des établissements associatifs créés en 2006, et 82% des établissements à but lucratif créés cette même année 2006.

En somme, la résistance des établissements associatifs est supérieure à celle des établissements à but lucratif, pour ceux qui ont été créés jusqu'en 2002. Le résultat s'inverse pour les établissements créés en 2004, et il est équilibré pour les établissements apparus en 2006.

D - LE FLUX D'ENTREE DES ETABLISSEMENTS : UN SECTEUR DYNAMIQUE

Un tableau permet de voir comment s'enrichit l'offre d'aide à domicile, au fil des années. Il ne prend en compte que les créations d'établissements, certains autres pouvant disparaître par ailleurs.

Tableau 5 - Répartition des créations d'établissements selon le statut

| Année | Créations | Répartition des créations | | | |
|-------|-----------|---------------------------|----------------|--------|-------|
| | | Associations | Privé lucratif | Public | Total |
| 2001 | 164 | 71% | 25% | 4% | 100% |
| 2002 | 208 | 70% | 26% | 4% | 100% |
| 2003 | 210 | 65% | 32% | 3% | 100% |
| 2004 | 326 | 59% | 36% | 5% | 100% |
| 2005 | 385 | 42% | 48% | 10% | 100% |
| 2006 | 724 | 38% | 57% | 5% | 100% |
| 2007 | 853 | 28% | 61% | 11% | 100% |
| 2008 | 821 | 35% | 59% | 6% | 100% |
| 2009 | 634 | 28% | 67% | 5% | 100% |
| Total | 4 325 | 40% | 54% | 6% | 100% |

Sources : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S. Lecture : En 2001, sur 164 créations, 71% se situaient dans le secteur associatif, 26% dans le secteur lucratif et 4% dans le secteur public.

On a atteint un maximum de créations d'établissements au cours des années 2006 à 2008. Ce fort taux de création peut certainement être imputé au plan Borloo. Ce nombre, bien que d'un haut niveau, a fléchi de 23% en 2009. Cela peut être dû à l'entrée en vigueur du nouveau statut d'auto-entrepreneur au 1^{er} janvier 2009 (les auto-entrepreneurs n'étant pas comptabilisés comme établissements employeurs).

Au bilan, 4.325 établissements ont été créés au cours de la période, dont 40% avec un statut associatif, 54% avec un statut lucratif et 6% avec un statut public.

Parmi les créations, celles qui émanent du secteur associatif ont représenté un très fort pourcentage en début de période (environ 70%), pour se situer au-dessous de 30% en 2009.

Inversement, le secteur privé lucratif s'est fortement développé, représentant environ la moitié des créations en 2005, jusqu'aux deux tiers en 2009.

E - ÉVOLUTION FINE DE LA DYNAMIQUE DES ÉTABLISSEMENTS ENTRE 2008 ET 2009

Au sein du régime général⁷, une approche très fine des employeurs présents en 2008 et en 2009, nous a permis de présenter un bilan dans le tableau suivant.

Tableau 6 – Mouvements entre 2008 et 2009

| | Ets actifs en 2008 | Ets disparus en 2009 | Soit en % | Ets créés en 2009 | Solde |
|--------------------|--------------------|----------------------|-----------|-------------------|-------|
| Secteur associatif | 4 160 | 185 | 4% | 178 | - 7 |
| Secteur lucratif | 1 802 | 175 | 10% | 427 | + 252 |
| Secteur public | 333 | 13 | 4% | 29 | + 16 |
| Total | 6 295 | 373 | 6% | 634 | + 261 |

Sources : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S. Lecture : On comptait 4.160 établissements employeurs associatifs en 2008. Parmi ceux-ci, 185 ont disparu en 2009, soit une proportion de 4%. Pendant la même année, 178 établissements associatifs sont apparus, ce qui conduit à un solde de 7 établissements en moins, entre 2008 et 2009.

Les mouvements sont proportionnellement plus significatifs au sein du secteur lucratif : il perd un établissement sur dix entre 2008 et 2009, pendant que le secteur associatif n'en perd que 4%. De la même manière, l'année 2009 voit l'apparition de nouveaux employeurs proportionnellement bien plus nombreux dans le secteur lucratif.

Au bilan, le nombre d'employeurs associatifs a très légèrement régressé entre 2008 et 2009, pendant qu'il a progressé de 14% dans le secteur lucratif.

Pour étudier l'évolution du nombre d'emplois et de la masse salariale, nous devons distinguer trois groupes d'employeurs : ceux qui sont présents en tant qu'employeurs en 2008 et en 2009, ici nommés établissements pérennes ; ceux qui ont disparu en 2009 ; ceux qui sont apparus en 2009.

1 - Suivi des établissements pérennes

Un tableau récapitulatif montre l'évolution observée entre 2008 et 2009, selon différents critères.

Tableau 7- Evolutions des établissements pérennes entre 2008 et 2009, selon le statut

| | Nombre d'emplois | Effectif moyen | Masse salariale totale | SMPT |
|--------------------|------------------|----------------|------------------------|------|
| Secteur associatif | + 3% | + 3% | + 7% | + 3% |
| Secteur privé | + 25% | + 25% | + 26% | + 1% |
| Secteur public | + 1% | + 1% | + 1% | 0% |
| Total | + 6% | + 6% | + 9% | + 2% |

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Lecture : dans le secteur associatif, les établissements pérennes entre 2008 et 2009 ont vu ensemble leurs effectifs progresser de 3%, le nombre moyen de salariés par établissement a également progressé de 3%. La masse salariale de ces établissements a progressé de 7%, pendant que le salaire moyen par tête (SMPT) évoluait de 3%.

Comme nous l'avons vu plus haut, 10% des établissements privés lucratifs ont disparu en 2009. Une sorte de sélection s'est ainsi opérée, entre les plus fragiles qui ont cessé leur activité, et les autres qui évoluent manifestement d'une manière significative : ensemble, ils voient le nombre de salariés progresser de 25%, le nombre moyen de leurs salariés progresse également de 25%.

⁷ Démarche expérimentale et inédite initiée en coopération avec la direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS-URSSAF.

De même, la masse salariale distribuée par ces établissements du secteur privé progresse fortement (26%), pendant que le salaire moyen par tête n'évolue pratiquement pas, et régresse même en euros constants. Bien que pérennes, ces établissements ne semblent pas avoir eu le souci de faire évoluer le temps de travail de leurs salariés : au contraire, il est manifestement en régression.

De leur côté, les employeurs du secteur associatif sont globalement plus stables, avec seulement 4% de disparitions. Ils évoluent assez peu en termes d'emploi, mais on se situe ici dans un contexte différent, puisque ce sont des établissements nettement plus importants, dont l'effectif moyen passe de 41 à 42 salariés.

Et pour ce qui les concerne, il y a une bonne cohérence entre l'augmentation du nombre d'emplois et l'évolution comparable du salaire moyen par tête, ce qui traduit au minimum un maintien du temps travaillé. Et de ce fait, l'évolution de la masse salariale distribuée évolue d'une manière significative (7%).

2 - Etablissements disparus et établissements apparus

Les établissements qui ont disparu en 2009 sont de petite taille : 12 salariés en moyenne dans le secteur associatif et 3 salariés en moyenne dans le secteur privé lucratif. Rappelons qu'ils ont représenté 4% du total des établissements associatifs et 10% du total des établissements privés lucratifs. Un tableau complémentaire présente l'évolution de ce taux de disparition au fil des années.

Tableau 8- Evolutions des établissements pérennes entre 2008 et 2009, selon le statut

| Année | Proportion de disparitions dans le secteur associatif | Proportion de disparitions dans le secteur lucratif |
|-------|---|---|
| 2007 | 5,4% | 8,3% |
| 2008 | 5,7% | 8,6% |
| 2009 | 4,7% | 10,8% |

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

La différence s'est creusée, en 2009, entre le secteur associatif qui semble avoir un peu mieux résisté, ne perdant que moins de 5% de ses établissements, et le secteur privé lucratif, qui a perdu plus de 10% des siens.

Par ailleurs, et de leur côté, les établissements qui sont apparus en 2009 présentaient des effectifs moyens de 15 salariés dans le secteur associatif, et de 4 salariés dans le secteur privé lucratif.

F - DES ETABLISSEMENTS ASSOCIATIFS PLUS GRANDS QUE LES ETABLISSEMENTS A BUT LUCRATIF

METHODOLOGIE : On connaît et on maîtrise bien la répartition des employeurs en fonction de leur nombre de salariés. Elle est présentée dans le tableau suivant. Mais elle donne un reflet partiel de la réalité, et dans ce domaine d'activité dans lequel le travail à temps partiel est très courant, une approche complémentaire est nécessaire : il s'agit, pour être au plus près de la notion des équivalents temps plein, de partir de la masse salariale distribuée et de l'estimer en nombre de SMIC⁸, pour présenter une autre ventilation des employeurs.

Tableau 9 - Répartition des établissements par strate de salariés et par strate d' « équivalents SMIC »

| Etablissements selon le nombre de salariés | | | Etablissements selon le nombre de SMIC | | |
|--|--------------------|------------------|--|--------------------|------------------|
| Strates « salariés » | Secteur associatif | Secteur lucratif | Strates « SMIC » | Secteur associatif | Secteur lucratif |
| Un ou deux salariés | 14% | 35% | Un ou deux SMIC | 17% | 45% |
| De 3 à 6 salariés | 8% | 17% | De 3 à 6 SMIC | 9% | 15% |
| De 6 à 10 salariés | 9% | 13% | De 6 à 10 SMIC | 11% | 12% |
| De 10 à 20 salariés | 21% | 15% | De 10 à 20 SMIC | 25% | 14% |
| De 20 à 50 salariés | 32% | 15% | De 20 à 50 SMIC | 26% | 12% |
| De 50 à 100 salariés | 10% | 4% | De 50 à 100 SMIC | 7% | 1% |
| Plus de 100 salariés | 6% | 2% | Plus de 100 SMIC | 5% | 1% |
| Total | 100% | 100% | Total | 100% | 100% |

Sources : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S. Lecture : Au sein du secteur associatif, on compte 14% d'établissements comportant moins de 3 salariés. Dans le secteur lucratif, on en compte 35%. Parallèlement, dans le secteur associatif, 17% des employeurs offrent une rémunération totale équivalant à moins de 3 SMIC. Dans le secteur lucratif, ils sont 45% dans ce cas.

Dans le secteur associatif, les différences ne sont pas très grandes selon les deux approches : la proportion des établissements comportant moins de trois salariés (14%) est juste un peu plus faible que la proportion des établissements comportant moins de trois rémunérations au SMIC. Et ceci se vérifie jusqu'à 20 salariés. Cela veut dire que les salariés concernés ne sont pas très éloignés d'un travail à temps plein.⁹

C'est différent pour les associations de taille plus importante : la proportion des employeurs associatifs de plus de 20 salariés (48%) est supérieure à la proportion de ceux qui offrent une rémunération de plus de 20 SMIC (38%). Le temps plein est moins répandu dans les plus grandes associations.

Le secteur privé lucratif présente des caractéristiques nettement différentes : la proportion des établissements comportant un ou deux salariés est très importante (35% contre 14% dans le secteur privé associatif). En outre, cette proportion est plus importante encore (45%) quand on la calcule pour les établissements présentant une rémunération de deux SMIC au maximum. Ces très petits établissements sont très nombreux, et ils emploient des salariés à temps très partiels.

⁸ Par construction, la référence au SMIC (valeur moyenne 2008) permet de répartir les établissements en fonction du nombre de leurs équivalents temps pleins.

⁹ Selon les experts, le temps de travail se situerait en moyenne un peu au-dessous de 60% en milieu rural, compte tenu de l'éloignement entre les différentes personnes prises en compte par un même salarié, et de près de 80% en milieu urbain.

METHODOLOGIE : Il s'agit ici d'un travail expérimental, basé sur un modèle théorique qui nous a conduits à rapprocher l'offre privée de service à domicile (prestations effectuées par le secteur associatif et le secteur lucratif), et le nombre de ménages par département. Concernant l'offre, nous avons pris en compte la masse salariale et nous l'avons exprimée en SMIC horaire.¹¹ Concernant les ménages, nous avons pris en compte successivement l'ensemble des ménages, les seuls ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans, et les seuls ménages dont la personne de référence a plus de 80 ans¹².

⇒ L'ÉVALUATION DES PRESTATIONS EN ÉQUIVALENT HORAIRE, PAR DÉPARTEMENT

Avant de présenter les résultats de cette première investigation, rappelons les écarts très importants que l'on observe entre les différents départements, en matière de prestations d'aide à domicile : à titre d'exemple, les trois départements les plus modestes de ce point de vue sont la Lozère (132.000 heures en 2009), les Hautes Alpes (236.000 heures) et l'Indre (388.000 heures), et le total des prestations va déjà de un à trois.

A l'autre extrémité du classement, les quatre départements présentant les prestations les plus nombreuses sont, dans l'ordre : les Bouches du Rhône (9.480.000 heures en 2009), le Nord (9.240.000 heures), le Pas de Calais et Paris (environ 9.060.000 heures).

⇒ LES PRESTATIONS RAPPORTEES AU NOMBRE TOTAL DE MENAGES

Dans une première approche, examinons le rapport entre ces prestations, exprimées en heures pour l'année 2009, et le nombre total de ménages dans chaque département. Ce rapport est en moyenne nationale de 9 heures 40 minutes par ménage, en une année. En d'autres termes, cela veut dire que si tous les ménages étaient demandeurs d'aide à domicile privée, associative ou lucrative, ils disposeraient en moyenne chacun d'un peu moins de dix heures dans une année.

Les variations de ce rapport, tout à fait théorique rappelons-le, sont très importantes selon les départements. Il est au plus bas (moins de 4 heures) en Seine-Saint-Denis, dans la Somme, l'Oise, les Hauts-de-Seine, dans l'Indre, en Lozère et dans les Hautes-Alpes.

On distinguera bien évidemment, parmi ceux-ci, les départements dans lesquels l'emploi à domicile par les particuliers employeurs prend le relais, comme les Hauts-de-Seine, par exemple, d'autres départements dans lesquels ce relais n'est sans doute pas aussi évident, comme en Lozère, par exemple.

Ce rapport entre les prestations d'aide à domicile par les associations et par les entreprises lucratives, et le nombre de ménages est au plus haut dans certains départements : dans l'ordre, le Lot arrive en tête avec un peu plus de 27 heures par ménage en 2009, suivi des Hautes Pyrénées (23 heures), du Lot et Garonne et de la Charente (22 heures), puis de la Creuse et de l'Ardèche et du Tarn (20 heures environ).

⇒ LES PRESTATIONS EN FONCTION DE L'URBANISATION

D'une manière générale, les départements qui présentent les prestations les plus importantes par ménage sont parmi les plus faiblement peuplés : les 20 départements les mieux classés de ce point

¹⁰ Cette approche territoriale fine a été préférée à une approche régionale qui aurait par trop gommé les différences infrarégionales : songeons en effet aux régions (Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes ou Ile de France) qui comportent jusqu'à huit départements fort différents.

¹¹ Le montant pris en compte est de 8,86 euros.

¹² Source : INSEE recensement de population 2007

de vue présentent tous une densité assez faible. Signalons de ce point de vue quelques exceptions, comme le Finistère et le Pas de Calais, dont le nombre d'heures de prestations par ménage sont importantes et qui sont pourtant fortement urbanisés.

L'inverse ne se vérifie pas vraiment : parmi les départements qui présentent les prestations par ménage les plus faibles, on trouve, certes, beaucoup de départements très urbanisés, comme ceux de l'Île de France (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise), mais pas seulement : l'Oise, l'Indre, la Lozère, les Hautes-Alpes, par exemple.

⇒ L'INFLUENCE EVENTUELLE DE LA PRESENCE DES PERSONNES AGEES

Nous avons voulu vérifier si la présence plus importante de personnes âgées dans un département donné avait une importance sur les prestations constatées en 2009 : tel n'est pas le cas, et nous n'avons pas trouvé de corrélation, par exemple, entre la proportion du nombre de ménages de plus 80 ans et l'importance des prestations.

De même, nous n'avons pas trouvé de lien significatif entre la proportion des ménages de plus de 80 ans dans un département et la proportion de l'offre associative : nous pouvons penser que cette offre était d'autant plus importante, par rapport au secteur lucratif, que ce public était nombreux. En l'état de nos observations, tel n'est pas le cas.



DEUXIEME PARTIE : LE SECTEUR ASSOCIATIF DE L'AIDE A DOMICILE

1 - APPROCHE CONJONCTURELLE

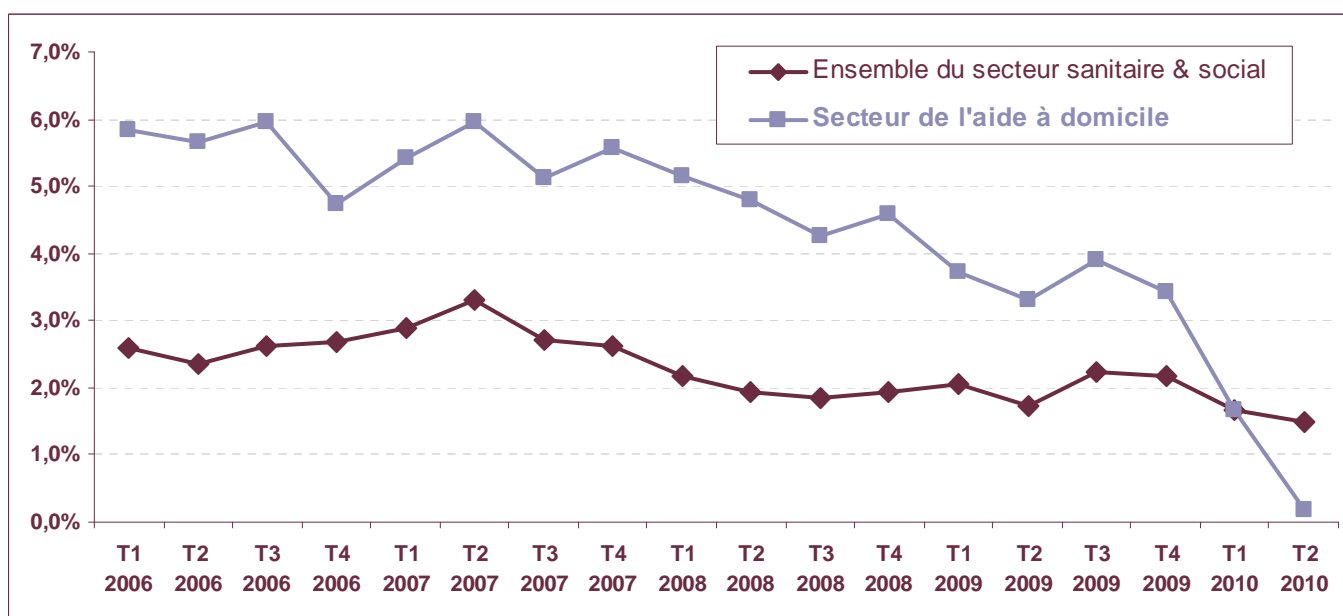
Cette approche est réalisée en coopération avec les services de l'ACOSS-URSSAF. Le suivi de conjoncture permet d'observer trimestriellement l'évolution de l'emploi.

METHODOLOGIE : Sont présentés ici les glissements annuels par trimestre : comparaison d'un trimestre d'une année donnée au même trimestre de l'année antérieure, après correction des variations saisonnières. Ce sont donc des variations en pourcentages qu'il faut lire dans les graphiques suivants, et non des valeurs brutes.

A - L'AIDE A DOMICILE AU SEIN DU SECTEUR ASSOCIATIF SANITAIRE ET SOCIAL

Un premier graphique montre les évolutions respectives de l'emploi de l'ensemble du secteur associatif sanitaire et social, et de l'emploi associatif d'aide à domicile.

Graphique 3 – Evolution conjoncturelle de l'emploi associatif dans l'aide à domicile et le secteur sanitaire et social



Sources : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S.

Poussé à la fois par la demande des particuliers et par les différentes mesures mises en place par les pouvoirs publics, l'emploi associatif d'aide à domicile a connu une forte hausse de ses effectifs : elle s'est située régulièrement au-dessus de 5% jusqu'au 1^{er} trimestre 2008. Elle s'est maintenue entre 4% et 5%, tout au long de l'année 2008.

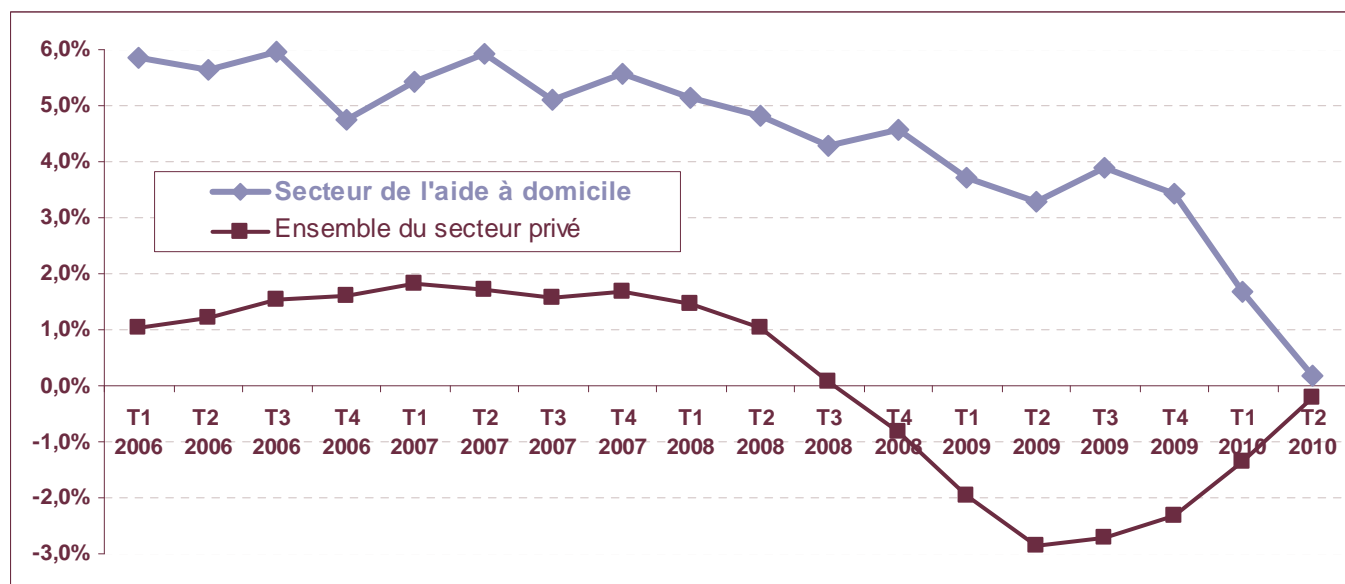
Les premiers effets, relatifs, de la crise se sont fait sentir au début de l'année 2009, avec une croissance un peu ralentie : elle s'est en effet située entre 3% et 4% tout au long de cette année-là. Et c'est en début 2010 que cette croissance s'est réduite à néant en deux trimestres.

Si l'on compare cette courbe de croissance avec celle de l'ensemble de l'emploi associatif sanitaire et social, on constate, certes, une croissance plus modeste, entre 2% et 3%, mais qui ne s'est pas dégradée au moment de la crise. Elle s'est, tout au plus, un peu ralentie au cours des deux premiers trimestres 2010.

B – LE SECTEUR ASSOCIATIF D'AIDE A DOMICILE ET L'ENSEMBLE DU SECTEUR PRIVE

Dès lors que le secteur associatif d'aide à domicile est fortement dépendant de la demande des ménages, il a connu une évolution de croissance un peu comparable à celle du secteur privé, dans son ensemble, jusqu'en 2009.¹³

Graphique 4 – Evolution conjoncturelle de l'emploi dans les associations d'aide à domicile et dans le secteur privé



Sources : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S.

A des niveaux de croissance très différents (entre 1% et 2% pour l'ensemble du secteur privé, et entre 5% et 6% pour le secteur associatif d'aide à domicile), les deux courbes sont à leur plus haut jusqu'au deuxième trimestre 2008.

La crise intervient alors, brutale et sans rémission jusqu'au 2^{ème} trimestre 2009 pour l'ensemble du secteur privé, un peu moins pénalisante pour le secteur associatif d'aide à domicile.

Se produit ensuite une sorte d'effet retard pour ce dernier, dont la croissance faiblit jusqu'à devenir nulle au deuxième trimestre 2010. C'est le mouvement inverse qui se produit pour l'ensemble du secteur privé, qui cesse progressivement de perdre des emplois, pour se stabiliser au deuxième trimestre 2010.

¹³ Il s'agit ici de l'ensemble du secteur privé, et pas seulement du secteur lucratif d'aide à domicile évoqué dans les chapitres précédents.

C - APPROCHE CONJONCTURELLE DE L'AIDE A DOMICILE EN REGIONS

Le tableau suivant présente le glissement annuel de l'emploi par trimestre, corrigé des variations saisonnières. Pour chaque région, ce glissement est présenté en moyenne pour chacune des quatre années 2006 à 2009, et pour chacun des deux premiers trimestres 2010. Les effectifs de la région Corse et des régions outre-mer sont trop faibles pour un calcul pertinent de cette variation.

Tableau 10 – Evolutions conjoncturelles de l'emploi associatif d'aide à domicile par région

| | Moyenne en 2006 | Moyenne en 2007 | Moyenne en 2008 | Moyenne en 2009 | Moyenne sur 4 ans | Trimestre 1 2010 | Trimestre 2 2010 |
|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|------------------|------------------|
| Alsace | 8,4% | 8,3% | 8,3% | 3,7% | 7,2% | 5,1% | 4,6% |
| Aquitaine | 6,0% | 7,9% | 8,8% | 4,9% | 6,9% | 1,5% | -0,1% |
| Auvergne | 8,0% | 15,5% | 6,6% | 5,7% | 8,9% | 6,5% | 3,4% |
| Basse Normandie | 6,7% | 6,0% | -1,1% | 4,5% | 4,0% | 3,3% | 0,5% |
| Bourgogne | 4,3% | 3,1% | 1,4% | -0,5% | 2,1% | -1,6% | -1,7% |
| Bretagne | 5,9% | 3,3% | -0,9% | 8,5% | 4,2% | 3,3% | -2,1% |
| Centre | 3,8% | 5,1% | 4,6% | 0,3% | 3,5% | -3,6% | -4,3% |
| Champagne | 4,0% | 5,4% | 5,3% | 9,0% | 5,9% | 1,5% | 0,4% |
| Franche-Comté | 3,4% | -1,4% | -6,1% | 7,9% | 0,9% | 2,9% | 1,4% |
| Haute Normandie | 5,0% | 6,4% | 7,5% | 4,6% | 5,9% | 4,4% | 2,6% |
| Ile de France | 6,6% | 2,9% | 1,5% | 0,2% | 2,8% | -1,2% | -0,1% |
| Languedoc | 14,6% | 7,2% | 5,3% | -0,1% | 6,7% | -2,5% | -5,7% |
| Limousin | 4,8% | 6,1% | 4,1% | 3,4% | 4,6% | 1,4% | 0,3% |
| Lorraine | 1,6% | 3,7% | 3,3% | 3,9% | 3,1% | 3,7% | 1,9% |
| Midi-Pyrénées | 3,7% | 3,6% | 5,0% | 4,2% | 4,1% | 2,7% | -1,0% |
| Nord Pas de Calais | 6,1% | 8,0% | 4,3% | 4,7% | 5,8% | 1,1% | -1,3% |
| PACA | 5,1% | 7,6% | 8,1% | 3,1% | 6,0% | 3,2% | 2,9% |
| Pays de Loire | 2,2% | 3,1% | 5,5% | 3,1% | 3,4% | 0,2% | 0,1% |
| Picardie | 6,0% | 2,1% | 10,1% | 9,7% | 7,0% | 12,6% | 11,3% |
| Poitou-Charentes | 2,7% | 1,6% | 0,1% | -4,8% | -0,1% | -6,2% | -5,8% |
| Rhône-Alpes | 7,8% | 9,9% | 12,5% | 4,7% | 8,7% | 2,7% | 2,8% |
| France | 5,5% | 5,5% | 4,7% | 3,6% | 4,8% | 1,7% | 0,2% |

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : En Alsace, l'emploi a évolué de 8,4% en glissement annuel par trimestre en 2006. La moyenne de ces évolutions est de 7,2% pour les années 2006 à 2009. L'emploi d'aide à domicile a progressé de 5,1% au cours du premier trimestre 2010, par rapport au premier trimestre 2009, en données corrigées des variations saisonnières.

Un bilan est présenté pour les quatre années 2006 à 2009 : autour d'une moyenne France de 4,8%, il est au plus haut pour les régions Auvergne et Rhône-Alpes (supérieur à 8%), et au plus bas dans les régions Franche-Comté et Poitou-Charentes (stagnation).

Au cours du premier semestre 2010, l'emploi a évolué de 1,7% au premier trimestre, et de 0,2% au deuxième trimestre. L'évolution est nettement plus forte dans la région Picardie. Quelques régions enregistrent une baisse consécutive, au cours des deux premiers trimestres 2010, par rapport aux trimestres correspondant de 2009 : il s'agit de la Bourgogne, du Centre, de l'Ile-de-France, du Languedoc-Roussillon, et de Poitou-Charentes.

D - LES REGIONS FACE A LA CRISE

Pour comparer l'évolution de l'emploi associatif d'aide à domicile en période normale et en période de crise, nous avons repris les données brutes dans chaque région, et nous les avons présentées en évolution : d'abord entre le début 2004 et la fin 2008, ensuite entre le début 2009 et la mi-2010.

Tableau 11 – Evolutions avant et après 2008, par région

| | Emplois gagnés (ou perdus) au cours des périodes suivantes | | | |
|--------------------|--|------|---|------|
| | Début 2004 - Fin 2008 (Hors crise) | en % | Début 2009 - Mi 2010 (Période de crise) | en % |
| Alsace | 1 523 | 46% | 224 | 5% |
| Aquitaine | 2 093 | 36% | 152 | 2% |
| Auvergne | 1 270 | 51% | 246 | 7% |
| Basse Normandie | 1 418 | 24% | 316 | 4% |
| Bourgogne | 1 032 | 23% | - 168 | - 3% |
| Bretagne | 879 | 10% | 369 | 4% |
| Centre | 2 097 | 31% | - 480 | - 5% |
| Champagne | 846 | 24% | 225 | 5% |
| Franche-Comté | 204 | 5% | 396 | 8% |
| Haute Normandie | 1 509 | 41% | 220 | 4% |
| Ile de France | 2 223 | 27% | - 69 | - 1% |
| Languedoc | 3 160 | 49% | - 718 | - 7% |
| Limousin | 786 | 30% | 84 | 2% |
| Lorraine | 1 294 | 20% | 301 | 4% |
| Midi-Pyrénées | 2 064 | 24% | 114 | 1% |
| Nord Pas de Calais | 3 526 | 37% | 231 | 2% |
| PACA | 3 677 | 43% | 362 | 3% |
| Pays de Loire | 1 768 | 19% | 103 | 1% |
| Picardie | 487 | 29% | 383 | 18% |
| Poitou-Charentes | 471 | 9% | - 550 | - 9% |
| Rhône-Alpes | 5 065 | 43% | 631 | 4% |
| France | 38 153 | 29% | 2 677 | 2% |

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Au cours de la période dite normale, l'évolution a été fort différente d'une région à l'autre, mais toutes ont gagné des emplois. Au cours de la période prise en compte au titre de la crise financière et économique, cinq régions ont perdu des emplois : assez peu en Ile-de-France (- 1%) et en Bourgogne (- 3%), un peu plus dans le Centre (- 5%), et beaucoup en Languedoc-Roussillon (- 7%) et en Poitou-Charentes (- 9%).

Dans cette dernière région, on constate que cette perte est supérieure à la progression observée entre 2004 et 2008, de sorte que le nombre d'emplois constaté à la fin du premier semestre 2010 était légèrement inférieur à ce qu'il était au début de l'année 2004.

2 – BILAN 2000 – 2009 DE L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS D'AIDE A DOMICILE

A - LES CHIFFRES CLEFS DU SECTEUR ASSOCIATIF EN 2009 :

Près de 178.000 salariés répartis dans plus de 4.300 établissements : telle est la situation observée en 2009.

Tableau 12 – Les chiffres de l'emploi dans les associations d'aide à domicile en 2009

| Secteur associatif en 2009 | Régime général | Régime agricole | Total |
|--|----------------|-----------------|-----------|
| Nombre d'établissements | 4 034 | 292 | 4 326 |
| Nombre d'emplois | 168 562 | 9 027 | 177 589 |
| Masse salariale (milliers d'euros) | 2 116 036 | 78 331 | 2 194 367 |
| Salaire moyen par tête | | | 12 356 |
| Nombre moyen de salariés par établissement | | | 41 |

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

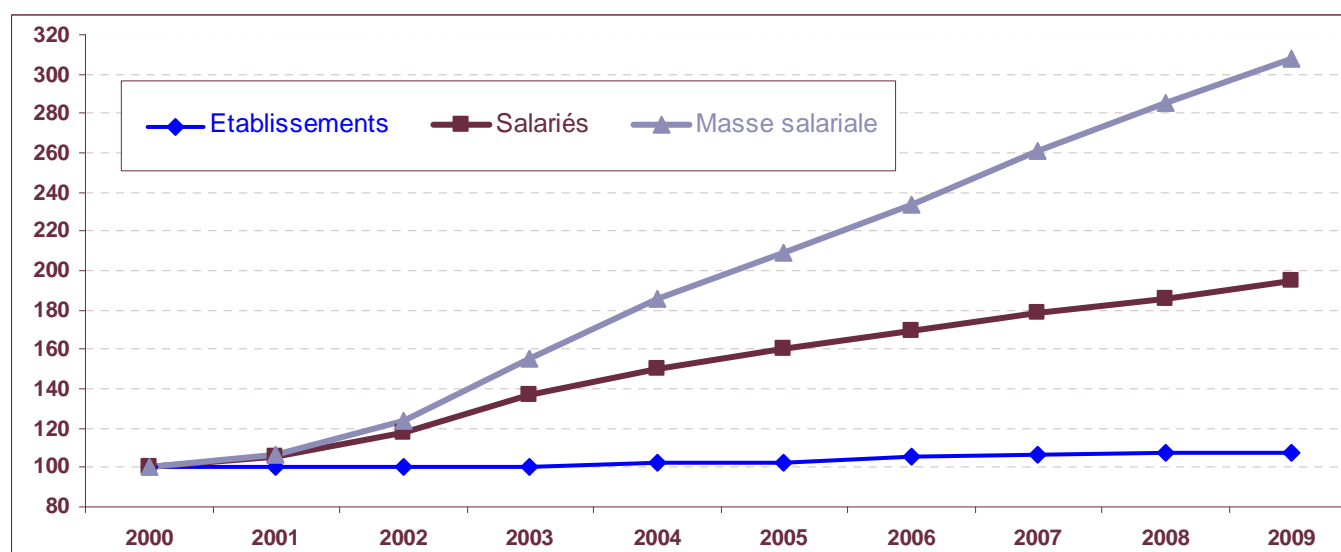
Le régime agricole comporte plus de 9.000 emplois d'aide à domicile, essentiellement au sein du réseau d'Aide à domicile en milieu rural (ADMR).

Le lecteur trouvera sur la page *Associations en régions* du site de Recherches & Solidarités¹⁴, le nombre d'emplois associatifs d'aide à domicile en 2009, pour chacune des 26 régions.

B - UN SECTEUR ASSOCIATIF EN EVOLUTION

Un premier graphique montre comment ce secteur a évolué, selon trois dimensions : le nombre d'établissements, le nombre d'emplois et la masse salariale. La variation est présentée en base 100 en 2000.

Graphique 3 – Evolutions dans le secteur associatif de l'aide à domicile (base 100 en 2000)



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA.. Traitement R&S.

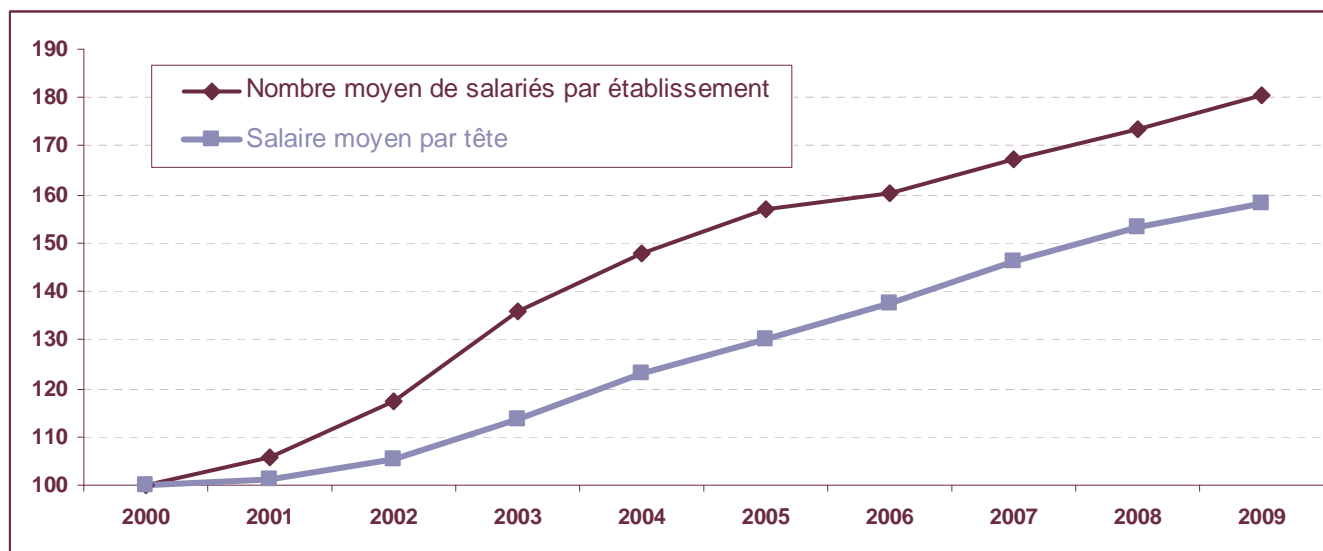
¹⁴ <http://www.recherches-solidarites.org/territoires/associations-en-regions>

Le secteur associatif a progressé de 300 établissements, soit 7,7% en dix ans. Pendant ce temps, il gagnait environ 82.000 salariés, soit un quasi doublement au cours de cette période (94,5%). Les établissements se sont donc nettement renforcés, le nombre moyen de salariés passant de 22 en 2000, à plus de 40 au cours de l'année 2009.

De la même façon, la masse salariale distribuée a fortement augmenté, de 688 millions d'euros, au cours de l'an 2000, à près de 2,2 milliards d'euros en 2009. De ce fait, le salaire annuel moyen par tête est passé de 7.340 euros, environ, au cours de l'année 2000, à environ 12.500 euros en 2009.

Un graphique complémentaire montre les évolutions respectives de la taille des établissements et du salaire moyen par tête. Il est présenté en base 100 en 2000, pour faciliter la lecture.

Graphique 5 – Evolutions de la taille moyenne et du salaire moyen (base 100 en 2000)



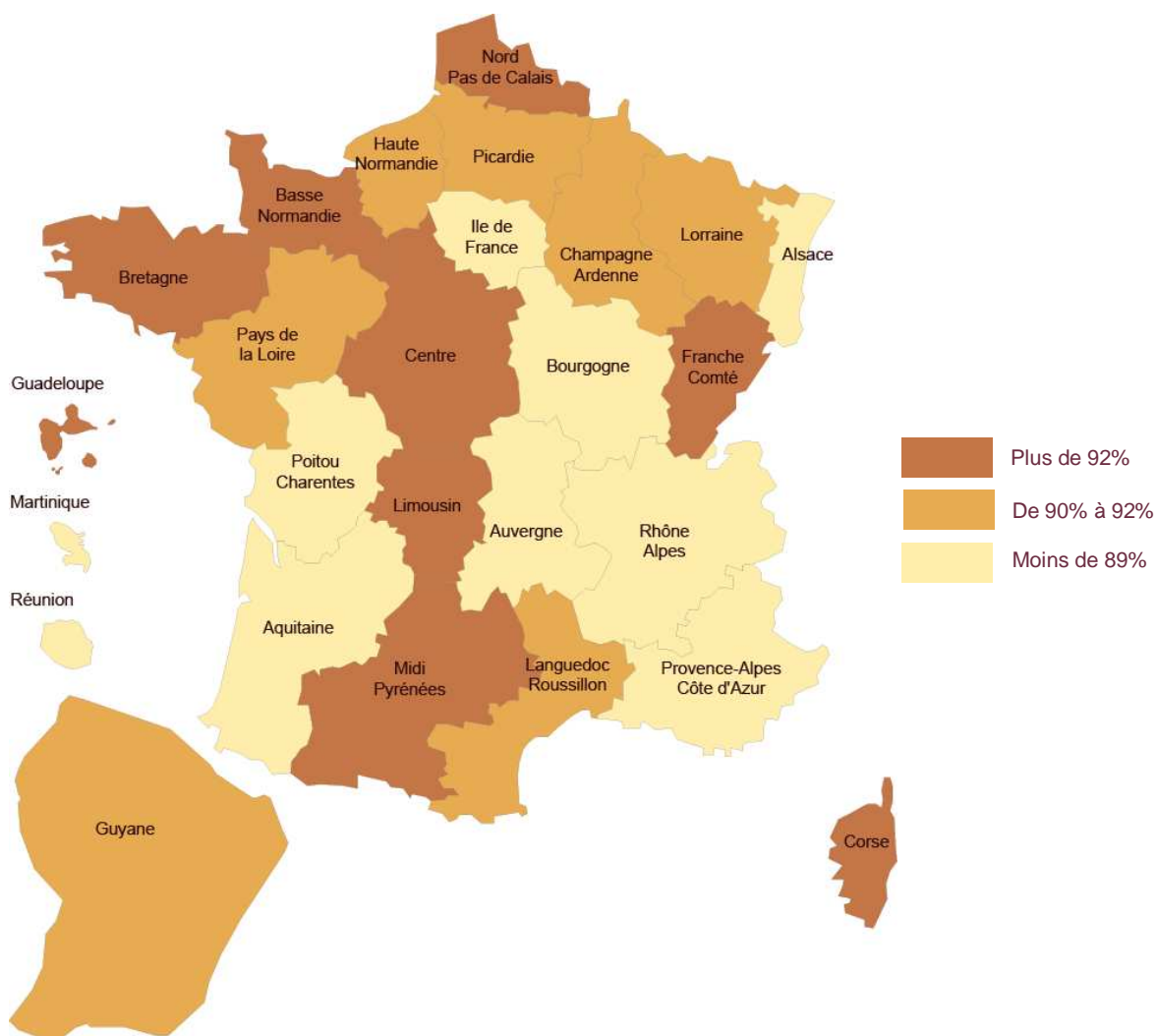
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

A la lecture des deux courbes, on note que les établissements ont vu leur taille grandir rapidement entre 2000 et 2005. Elle s'est à peu près stabilisée en 2006, avant de grandir à nouveau au cours des trois années suivantes. Pendant ce temps, le salaire moyen par tête augmentait d'une manière un peu plus régulière.

C - LA PART DU SECTEUR ASSOCIATIF EN REGIONS ET DEPARTEMENTS EN 2008

Nous avons trois possibilités pour apprécier les places respectives du secteur associatif et du secteur lucratif, dans l'offre d'aide à domicile. Partir du nombre d'établissements, du nombre de salariés ou de la masse salariale distribuée. C'est ce dernier critère, véritable reflet de cette offre, en termes de volume, que nous avons retenu. Une première carte présente donc la part de la masse salariale distribuée par les associations, au sein du secteur privé, région par région.

Aide à domicile : part de la masse salariale du secteur associatif au sein du secteur privé en 2008

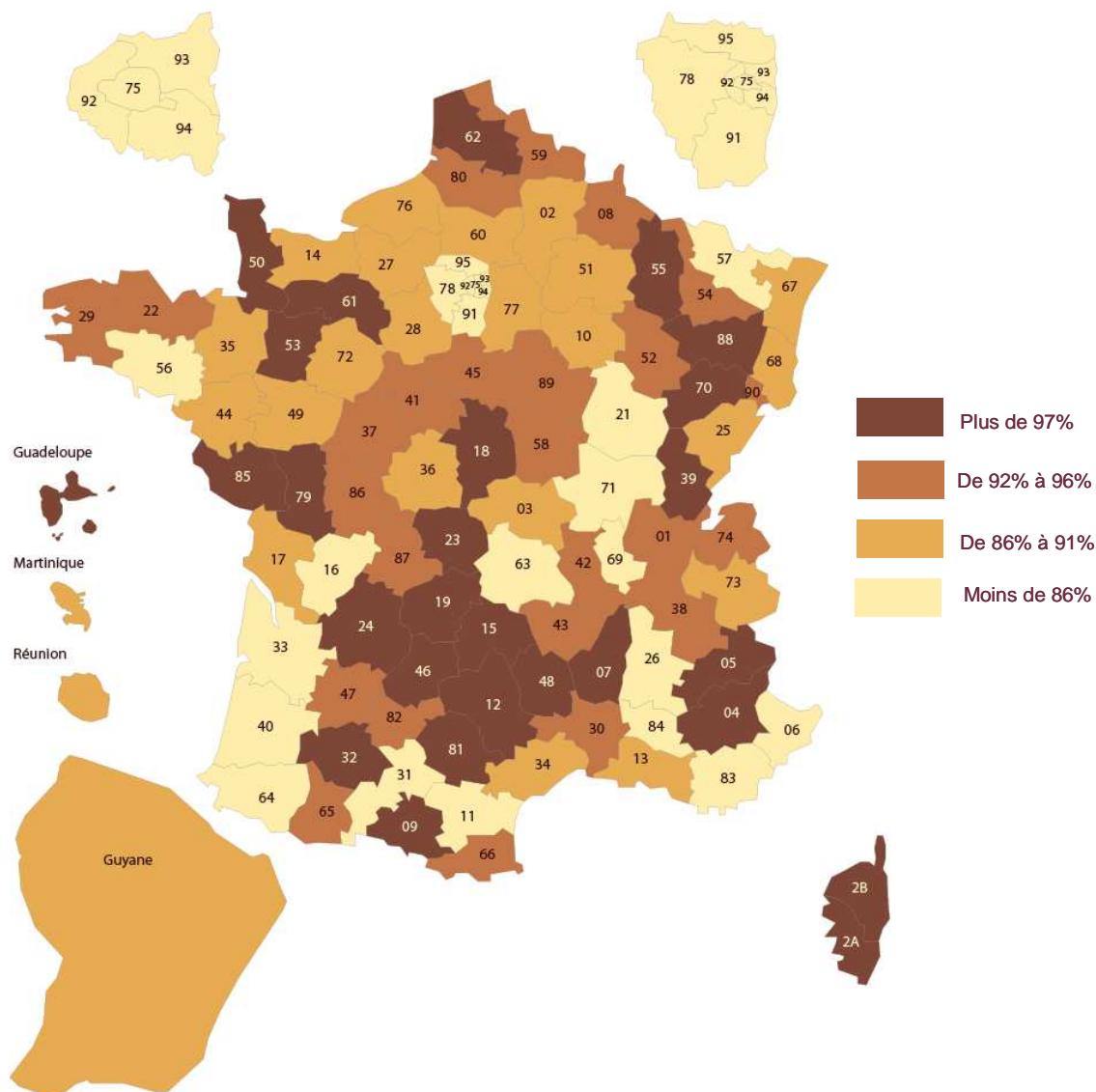


Sources : Données ACOSS – MSA. Carte réalisée avec Philcarto.

Parmi les régions présentant une offre très limitée de la part du secteur lucratif, la Corse arrive en tête, suivie de la Guadeloupe et du Limousin. A l'inverse, les régions qui présentent l'offre proportionnellement la moins importante de la part du secteur associatif sont, dans cet ordre, l'Ile de France (64%), la Bourgogne (73%) et PACA (82%).

Une deuxième carte de France présente la même information, distribuée cette fois selon les différents départements.

Aide à domicile : part de la masse salariale du secteur associatif au sein du secteur privé en 2008



Sources : Données ACOSS – MSA. Carte réalisée avec Philcarto.

Il ne semble pas y avoir la moindre initiative lucrative dans la Creuse et dans le Lot. En Corse, comme dans les Hautes-Alpes, dans le Gers, l'Ardèche, la Corrèze, la Mayenne, les Alpes-de-Haute-Provence, le Pas-de-Calais, la Dordogne, l'Orne, la Manche et la Haute-Saône, la présence du secteur lucratif est anecdotique.

Inversement, dans les Alpes-Maritimes (66%), à Paris (57%), en Seine-Saint-Denis (53%), dans les Hauts-de-Seine (51%), dans la Drôme (49%), en Côte d'Or et dans les Yvelines (48%), la masse salariale associative est proportionnellement la plus faible.



ANNEXE

○ Une unité de compte : l'établissement

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises.
- Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

○ La notion d'emploi

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

○ Le secteur concurrentiel¹⁵ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

○ La masse salariale totale ou l'assiette déplafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

○ Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Cette même démarche est utilisée pour quatre trimestres, lorsque l'on veut exprimer le salaire moyen annuel.

¹⁵ Source : ACOSS STAT n° 81 mai 2009. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.